

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 11 février 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser la démolition des annexes au premier étage en façade arrière, la transformation de tous les étages, la construction d'une extension et d'une terrasse au premier étage en façade arrière et construire une lucarne en façade arrière de l'immeuble situé au parvis Saint-Henri, 20.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous voudrions savoir pourquoi le demandeur signale que le projet n'est en rien dérogoire alors que l'affiche de l'enquête publique annonce 4 dérogations. Nous voudrions connaître exactement la teneur de ces dérogations, leurs amplitudes et leurs localisations.

Par ailleurs, nous regrettons que les photos montrent uniquement la situation antérieure à celle d'aujourd'hui. Des photos des travaux déjà entrepris sans permis d'urbanisme auraient été utiles.

Par ailleurs, nous nous opposons au placement d'une terrasse **au niveau du 2^{ème} étage et non au 1^{er} étage !** Ce type de dispositif amènera des nuisances sonores pour le voisinage et provoquera des pertes d'intimité dans les jardins voisins par l'effet mirador de cette terrasse.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur